

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-16

Partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson

Date de la convocation
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

8104

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Hors Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Considérant :

les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 3 Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant et en particulier la mesure 35 ;

Contexte :

La nouvelle direction du Théâtre Jean Lurçat / Scène nationale d'Aubusson souhaite axer son projet artistique et culturel autour, notamment, des problématiques nature et biodiversité via le regard des artistes. Suite à plusieurs rencontres avec les services du Parc, un projet commun a été défini pour répondre aux objectifs des deux structures en lien avec la compagnie Libertivore. Cette compagnie de théâtre sera en résidence à la Scène nationale en mai 2022 pour la création d'un nouveau spectacle Marguerite.

Description du projet :

La compagnie propose une adaptation au territoire Parc du spectacle SILVA, une création in situ en espace naturel d'environ 2h, adaptée au tout public (à partir de 7 ans). Ce projet nécessite un temps de repérage et de travail sur place en amont des représentations. Cette création reprend les matériaux chorégraphiques des spectacles Hêtre, Phasmes et Fractales, et les harmonise au lieu choisi.

Il s'agit donc d'un projet en collaboration avec la Scène nationale d'Aubusson pour adapter le spectacle SILVA de la compagnie Libertivore sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin pour deux représentations accompagné d'une prise de photographie.

Le spectacle SILVA comportera 2 parties de danse : au sol et dans les airs. Il se déroule sous la forme d'une déambulation ponctuée d'apparitions plus ou moins lointaines dans le paysage. Définie comme suit par la compagnie :

« Espaces et corps en mouvement vont ainsi se répondre afin d'accentuer la beauté des uns et des autres. Projet de territoire, Silva a pour ambition de mettre en valeur les richesses naturelles d'un site et de détourner le regard du spectateur pour révéler la poésie des interstices Parcours sensoriel et poétique en espace naturel, Silva invite à la contemplation et la rêverie. Apparitions et surgissements artistiques jalonnent le chemin. Des personnages singuliers, mi-hommes, mi-animaux, incarnés par des acrobates-danseurs, peuplent les alentours et convient à la rencontre. S'inspirant des richesses naturelles du lieu qui les entoure, les corps des artistes deviennent des matières propices à la métamorphose. Corps liane, corps animal ou minéral, ils se fondent dans le décor, nous font perdre nos repères et font naître en nous une large palette de sensations. »

Les représentations seraient accompagnées par un photographe. La compagnie doit exposer lors de la Biennale du Cirque de Marseille en 2023 des clichés de leurs spectacles dans différents univers.

Les représentations auront lieu entre le 23 et le 29 mai 2022. Suite à des repérages effectués en 2021 sur le territoire, deux sites ont été identifiés pour accueillir les représentations (l'île de Vassivière et le Gour de Vaux sur la commune de Vallière), mais peuvent encore être modifiés.

Le budget prévisionnel, pour 4 jours de résidences d'adaptation du spectacle SILVA et deux représentations, est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Création/ adaptation SILVA	6 510,00 €	Scène nationale d'Aubusson (75%)	8 625,00 €
Deux représentations	4 990,00 €	Autofinancement PNR (25%)	2 875,00 €
TOTAL	11 500,00 €	TOTAL	11 500,00 €

D'autres partenariats pourraient émerger sur ce projet et par conséquent modifier la partie recettes du plan de financement.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de collaborer avec la Scène national d'Aubusson pour adapter le spectacle SILVA sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de collaborer avec la Scène national d'Aubusson pour adapter le spectacle SILVA sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 3.02.22
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22



REÇU LE
03 FEV. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)